



AFRIQUE/EGYPTE - Peine réduite mais confirmée pour l'imam qui brûla la Bible

Le Caire (Agence Fides) – Une Cour d'appel égyptienne a rejeté le recours de l'imam Ahmad Mahmoud Abdullah, prédicateur salafiste incarcéré et condamné pour avoir brûlé une Bible au cours d'une manifestation. C'est ce qu'indiquent des sources égyptiennes consultées par l'Agence Fides. Le recours de l'imam a cependant eu pour effet de réduire de 11 à cinq années de réclusion la peine qui lui avait été infligée.

L'imam en question, mieux connu sous le nom d'Abu Islam, ancien propriétaire de la chaîne de télévision al-Ummah, avait accompli le geste sacrilège le 11 septembre 2012, au cours d'une manifestation devant l'Ambassade américaine au Caire visant à protester contre un film qui dénigrerait le prophète Mahomet. A cette manifestation, avaient pris part également de nombreux chrétiens.

En février dernier, Abu Islam avait fait des déclarations délirantes à propos des cas de femmes violées au cours des manifestations de la place Tahrir, affirmant que les victimes des viols s'étaient unies aux manifestations non pas pour protester mais avec le désir tacite « d'être violées ». (GV) (Agence Fides 18/12/2013)